



# Mairie de Boissy-sans-Avoir

## BULLETIN MUNICIPAL

### Editorial

L'année scolaire se termine et pour beaucoup d'entre vous c'est l'annonce de quelques jours de repos.

Dans ce bulletin vous trouverez les dernières nouvelles de votre commune.

Nous constatons une baisse inquiétante du nombre d'enfants pour la prochaine rentrée scolaire.

Il faut avoir conscience qu'un village sans école est un village qui perd son âme. Il faut tordre le coup à l'idée qu'une classe à plusieurs niveaux n'est pas favorable à l'enfant. Toutes les études démontrent le contraire.

N'oubliez pas que la commune dispose d'une salle des loisirs que chacun peut louer et qui est, depuis peu, équipée d'un nouveau lave-vaisselle et d'un nouveau réfrigérateur.

En vous faisant plaisir vous contribuez à une recette financière pour la commune.

N'hésitez pas à en faire la promotion.

Bon été à chacun et chacune d'entre vous.

J.P. Corby

### Mairie

#### Horaires d'été pour la Mairie du 15 juillet 2018 au 31 août 2018

Ouverture :

- Mardi de 14h30 à 16h30
- Samedi de 10h00 à 11h00

Fermeture les samedis 11 et 18 août 2018

Pas d'urbanisme du 6 au 29 juillet 2018.

### Pouce

### Fibre optique des détails

## Bientôt la fibre!

Nous venons de recevoir des précisions du Département sur le déploiement par TDF de la fibre à Boissy-sans-Avoir :

La compétence Aménagement Numérique de l'intercommunalité a été transférée au syndicat Yvelines Numérique auquel elle adhère désormais.

Yvelines Numérique a choisi TDF après un appel à la concurrence. Parmi les trois offres reçues, c'est celle de TDF qui répondait le mieux aux critères de la consultation et plus particulièrement en matière de respect du calendrier.

Boissy-sans-Avoir, en raison de son débit internet extrêmement faible, est une commune prioritaire dans le déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné.

Yvelines Fibre, filiale de TDF, qui déploie le réseau dans notre commune s'est engagé à finir les travaux de déploiement fin 2018 :

[www.yvelinesfibre.fr/perimetre-dyvelines-fibre/](http://www.yvelinesfibre.fr/perimetre-dyvelines-fibre/)

Cela signifie que :

**Fin 2018, tous les foyers de la commune seront raccordables.**

**Il faudra ensuite attendre les 3 mois réglementaires avant que les opérateurs commerciaux puissent proposer des offres d'abonnement fibre aux habitants de Boissy-sans-Avoir.**

Une communication de TDF est prévue lorsque la fin des travaux approchera.

Le raccordement des habitations sera fonction des accords qui seront signés entre Yvelines Fibre et les différents opérateurs commerciaux.

Selon les opérateurs, ce sera soit Yvelines Fibre, soit l'opérateur qui se chargera de la liaison finale jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

Le cheminement comme le coût de ce raccordement jusqu'à la liaison finale dépendent de l'opérateur et de sa politique commerciale. Ils sont définis d'un commun accord entre l'habitant et l'opérateur qu'il aura choisi.

Réglementairement, le réseau construit par Yvelines Fibre est ouvert à tous les opérateurs commerciaux. Yvelines Fibre est en cours de négociation et de signature des contrats avec les opérateurs et, bien entendu, Boissy-sans-Avoir est intégré dans ces contrats globaux regroupant l'ensemble des territoires équipés par Yvelines Fibre.

## Pouces d'Yvelines/ Rezo pouce fête ses 2 ans !

Rezo Pouce, est une association visant à développer le covoiturage.

C'est un service de proximité, sécurisé, éco-responsable et créateur de lien social.

Rezo Pouce se positionne comme une solution de mobilité dans les zones rurales et périurbaines.

Le réseau d'auto-stop yvelinois a été mis en place en avril 2016, il rassemble aujourd'hui 550 usagers et conducteurs et 20 communes.

Les associations Beynes en transition et villages d'Yvelines en transition, les communes de Marcq, Thoiry, Bazoches-Sur-Garonne, Boissy-sans-Avoir et Méré sont les membres fondateurs de l'association.

Depuis peu une application existe qui permet aux utilisateurs connectés de se contacter même au dernier moment.

Pour plus d'info : [Rezopouce.fr](http://Rezopouce.fr)

Facebook : [PoucesdYvelines](https://www.facebook.com/PoucesdYvelines)

Le radar pédagogique implanté en entrée de village en haut de la rue des Lierres est un radar de dernière génération.

Il permet de restituer des données sur la circulation dans son sens d'affichage mais aussi en sens inverse.

Grâce à sa sélection des données recueillies, le radar est en mesure de mémoriser et de restituer, par paquet de 6 minutes afin d'éviter le risque d'une éventuelle identification des véhicules dans le cadre du respect de la vie privée, le nombre de véhicules, les vitesses de chacun des véhicules et leur sens de circulation.

Les relevés ont été initialisés lors de l'implantation du radar, le 15 mars dernier ce qui nous permet de disposer d'informations sur les flux de circulation dans notre village.

Entre le 15 mars 2018 et le 11 juin 2018 :

151.905 véhicules sont rentrés dans le village en venant du Breuil.  
129.050 véhicules sont sortis du village en direction du Breuil.

Soit une moyenne quotidienne de 1726 véhicules entrants et 1466 véhicules sortants.

Les relevés évoquent une baisse de la circulation durant les jours ouvrables depuis les aménagements mais, du fait des ponts du mois de mai, cette tendance demande à être confirmée dans les mois à venir.

- Le flux descendant est très largement majoritaire le matin avec un pic très serré entre 7h00 et 9h00.
- Le flux montant est très largement majoritaire le soir avec un pic plus large et moins important entre 16h00 et 20h00.

Sur le plan des vitesses :

- 92% des véhicules entrants ont une vitesse inférieure à 70 km/h.
- 44% des véhicules entrants ont une vitesse inférieure à 50 km/h.
- 0,9% des véhicules entrants ont une vitesse supérieure à 120 km/h.
- Vitesse la plus haute pour un véhicule entrant : 124 km/h.
- Vitesse moyenne des véhicules entrants : 52 km/h.
- 83% des véhicules sortants ont une vitesse inférieure à 70km/h.
- 17% des véhicules sortants ont une vitesse inférieure à 50km/h
- 1,5% des véhicules ont une vitesse supérieure à 120km/h.
- Vitesse la plus haute pour un véhicule sortant 159 km/h.
- Vitesse moyenne des véhicules sortants 59 km/h.

Sur le plan plus large des aménagements nous comptons sur le civisme et la responsabilité des riverains pour que les stationnements soient réservés aux seuls emplacements matérialisés et que les trottoirs soient réservés à la circulation des piétons.

En outre, et pour conclure, nous tenons à rappeler que les emplacements de stationnement sur la voie publique sont ouverts à tous et que, par conséquent, aucune réservation privée d'un quelconque de ces emplacements ne peut être revendiquée à quelque titre que ce soit.

Naissance :

Le 21 mai 2018 : Hugo, Pierre, Maxime LAURIERE

Décès :

Le 14 mars 2018 : Jeannine VIVIE épouse MARGAUD

Le 15 mai 2018 : Caroline MIRABAUD

Le 20 juin 2018 : Michel QUENTIN

Les élèves de l'école de Boissy-sans-avoir ont bénéficié cette année de deux activités sportives : la pratique du vélo et de la natation.

L'animateur de la société VPO agréée éducation nationale a proposé à tous les enfants scolarisés soit de découvrir (certains n'ayant jamais fait de vélo !) soit de progresser dans l'art d'utiliser leur engin !

Lors de la kermesse, les élèves ont pu montrer l'étendue de leurs progrès lors d'une démonstration très appréciée par les spectateurs.

Cette activité ayant rencontré un vif succès, il est fort probable que nous rencontrerons sur nos routes plus de jeunes cyclistes, soyons prudents et vigilants quand nous les croiserons. D'autre part nous vous rappelons que le port du casque est obligatoire pour les enfants âgés de moins de 12 ans depuis le 22 mars 2017 (Décret N°2016-1800 du 21/12/2016) et fortement conseillé pour tout le monde.

Comme les années précédentes, tous les élèves ont participé à des séances de natation encadrées par des maitres-nageurs et les enseignantes et tous ont acquis une meilleure aisance dans l'eau.

Après quelques dégâts matériels liés aux intempéries, tout est mis en œuvre pour que le restaurant scolaire soit de nouveau opérationnel à la rentrée prochaine.

Nos futurs élèves de 6ème ont pu s'imprégner des locaux du collège Maurice Ravel lors d'une journée de découverte (petit déjeuner, déjeuner au self pour s'habituer au maniement du plateau, et présence en cours en binôme avec un élève de 6ème).

Nous sommes persuadés qu'ils sauront vite prendre leurs marques dans ce nouvel environnement comme leurs prédécesseurs !

Nous souhaitons aux élèves et à leurs parents ainsi qu'aux enseignantes de bonnes vacances bien méritées et espérons que nos lycéens soient tous de futurs bacheliers.

## Participation citoyenne

La démarche de participation citoyenne consiste à associer les élus et les habitants du village à la sécurité et à la protection de leur environnement.

Mis en place pour dissuader les actes d'incivilité ou les cambriolages, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action des forces de sécurité publique.

Le système de participation citoyenne a été présenté au buccéens au cours de la réunion d'information organisée conjointement par le maire et le commandant de brigade.

L'idée étant d'amener les habitants impliqués à accomplir des actes élémentaires de prévention et de solidarité tels que la surveillance des logements temporairement inhabités, le ramassage du courrier des vacanciers, etc.

Pour appuyer ce dispositif, une signalétique spécifique va être installée dans le village afin d'informer les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un périmètre où les habitants sont particulièrement attentifs.

En attendant et à l'approche des vacances, les buccéens qui le souhaitent sont invités à participer aux « opérations tranquillité vacances » (OTV) en s'inscrivant à ce dispositif mis en œuvre par la gendarmerie de la Queue Lez Yvelines.